



PND/REFLEX pour PNR  
DVE LA POSTE IDF  
3 BLD DU LEVANT  
CP 80028  
92014 NANTERRE CEDEX

Madame, Monsieur,  
Adresse XXX  
Adresse XXX  
Adresse XXX

A Chevreuse  
Le XX/XX/XXXX

Madame, Monsieur,

**Vous êtes propriétaire occupant et vous souhaitez réduire la consommation énergétique de votre logement et améliorer son confort thermique, sachez que vous pouvez bénéficier d'un accompagnement.**

**Nous proposons aux propriétaires de maison individuelle de bénéficier gratuitement d'une visite technique intégrant :**

- des **conseils pratiques personnalisés** pour réduire la consommation d'énergie au quotidien,
- la remise et l'installation d'un kit « **éco-gestes** » contenant des accessoires d'économie d'énergie (4 ampoules LED, 1 pomme de douche et 1 mousseur),
- un **diagnostic énergétique<sup>(1)</sup>** du logement permettant d'identifier les sources de déperdition énergétique et les sources d'amélioration du confort et de la consommation énergétique,
- des **informations sur les aides financières** disponibles en cas de réalisation de travaux de rénovation énergétique.

#### **Quelles sont les conditions pour bénéficier de ce dispositif ?**

Ce dispositif est conditionné au niveau de ressources des ménages. Pour en bénéficier, le revenu fiscal du ménage doit être inférieur aux plafonds fixés annuellement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah)<sup>(2)</sup>

et figurant ci-dessous :

<b>Nombre de personnes du ménage</b>	<b>Plafonds de ressources applicables en Ile-de-France</b>
1	25 068 €
2	36 792 €
3	44 188 €
4	51 597 €
5	59 026 €
<b>Par personne supplémentaire</b>	<b>+7 422 €</b>

**A NOTER :**

- le nombre de personnes composant le ménage correspond au nombre de personnes occupant le logement, à titre de résidence principale + les personnes, notamment les étudiants, qui n'occupent que de manière intermittente le logement à condition qu'elles soient rattachées au foyer fiscal des occupants.
- le revenu fiscal du ménage correspond à la somme des revenus fiscaux de références indiqués sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition de chaque personne imposable constituant le ménage.

### Quels avantages pour vous ?

- Vous réduisez tous les mois vos factures d'énergie et améliorez votre confort,
- Vous bénéficiez d'un avis neutre et objectif sur la situation de votre logement,
- Vous faites un geste pour l'environnement.

### Concrètement, comment cela se passe-t-il ?

Nous avons choisi de nous associer à La Poste pour la mise en oeuvre de ce dispositif. Ainsi :

- Dans les prochains jours, votre facteur passera à votre domicile pour vous présenter le dispositif et vous poser quelques questions<sup>(3)</sup>. Il vous demandera notamment si vous respectez les plafonds de ressources permettant de bénéficier du dispositif. Pensez donc à vérifier ce point dès à présent !
- Si vous respectez ces plafonds et si vous êtes intéressés par la démarche, un conseiller de La Poste vous contactera par téléphone afin de prendre rendez-vous avec un expert pour une visite technique de votre logement<sup>(4)</sup>.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à notre démarche et de l'accueil que vous voudrez bien réserver à votre facteur.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yves VANDEWALLE  
President

Le Président du Parc Naturel Régional de la  
Haute Vallée de Chevreuse,



Yves VANDEWALLE

(1) Le diagnostic énergétique ne constitue pas un diagnostic de performance énergétique au sens de l'article L134-1 du code de la construction et de l'habitation et ne saurait en conséquence en tenir lieu en cas de vente du logement.

(2) Plafonds consultables en ligne sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr)

(3) Dans le cadre d'un programme validé par le ministère de la transition écologique et solidaire, les données vous concernant font l'objet d'un traitement dont le responsable est PNR HAUTE VALLEE DE CHEVREUSE CHEMIN RACINE 78472 CHEVREUSE CEDEX. Elles seront utilisées pour la proposition d'une visite technique d'identification de travaux de rénovation énergétique dans votre logement, et seront conservées pendant 5 ans.

Vos données seront transmises à un service interne de La Poste qui vous contactera pour organiser cette visite technique à votre domicile. Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, de portabilité pour demander le transfert de vos données lorsque cela est possible et d'effacement. Vous pouvez donner des instructions sur le sort de vos données après votre décès. Ces droits peuvent être exercés à l'adresse suivante : [b.houquet@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:b.houquet@parc-naturel-chevreuse.fr)

Dans le cadre de la politique de protection des données personnelles de La Poste, vous pouvez contacter Madame la Déléguée à la Protection des Données, CP C703, 9 rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS. En cas de difficulté dans la gestion de vos données personnelles, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

(4) Le dispositif propose un nombre de visites techniques gratuites limité.

## Vous dépassez les plafonds de ressources de l'ANAH ?

En 2020, les aides à la rénovation énergétique évoluent avec : « MaPrimeRénov' », une nouvelle aide pour les ménages modestes et une forfaitisation du crédit d'impôt pour la transition énergétique.

Vous pouvez estimer le montant des aides auquel vous avez droit sur [www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement/simulaides)

### CONDITIONS DE RESSOURCES (Source ADEME)

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux revenus intermédiaires
1	entre 25 068 € et 27 706 €
2	entre 36 792 € et 44 124 €
3	entre 44 188 € et 50 281 €
4	entre 51 597 € et 56 438 €
5	entre 59 026 € et 68 752 €
par personne supplémentaire	+ 12 314 €

## Des questions sur votre consommation ?

Les Espaces Info-Énergie, membre du réseau FAIRE, ont pour but principal de vous apporter gratuitement des repères en amont des projets, de la manière la plus personnalisée possible, pour :

- mieux maîtriser les consommations d'énergie : chauffage, isolation, éclairage, équipements et appareils électriques, climatisation ...
- avoir recours aux énergies renouvelables : solaire, bois, géothermie...

<b>L'ALEC SQY</b> 7 bis avenue Paul Delouvrier, gare de Saint-Quentin-en-Yvelines 78180 Montigny-le-Bretonneux	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30	☎ 01 30 47 98 90 ✉ <a href="mailto:conseil@alecsqy.org">conseil@alecsqy.org</a> 🌐 <a href="http://www.alecsqy.org">www.alecsqy.org</a>
<b>L'ALEC OE</b> 13, voie de la Cardon, 91120 PALAISEAU	Du lundi au mercredi et le vendredi de 10h à 13h et de 14h à 18h. Fermeture le jeudi.	☎ 01 60 19 10 95 ✉ <a href="mailto:cie@alecoe.fr">cie@alecoe.fr</a> 🌐 <a href="http://www.alec-ouest-essonne.fr">www.alec-ouest-essonne.fr</a>

## Un conseil architectural ?

Vous pouvez solliciter en complément un « Conseil couleurs et architecture » auprès du PNR pour l'intégration paysagère globale de votre projet de rénovation énergétique.

Du lundi au vendredi de 9h à 13h et de 14h à 18h.

☎ 01 30 52 09 09  
 ✉ [conseil@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:conseil@parc-naturel-chevreuse.fr)

Vous pouvez trouver toutes les informations détaillées des aides existantes sur le site du Parc : [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78 472 Chevreuse cedex. Tél. : 01 30 52 09 09 - Fax : 01 30 52 12 43  
 Courriel : [accueil@parc-naturel-chevreuse.fr](mailto:accueil@parc-naturel-chevreuse.fr) - [www.parc-naturel-chevreuse.fr](http://www.parc-naturel-chevreuse.fr)

## Vous êtes intéressé(e) ?

- 1 Vérifiez que votre niveau de revenus vous permet de bénéficier du dispositif.
- 2 Faites connaître votre souhait de bénéficier de la visite technique de votre logement :
  - ▶ Auprès de votre facteur lors de sa venue : il prendra vos coordonnées et un conseiller La Poste vous rappellera pour fixer un rendez-vous
  - ▶ En prenant directement rendez-vous auprès d'un conseiller La Poste au :

**02 49 09 77 15 - choix 2 « client »**

(prix d'un appel local - du lundi au vendredi de 6h00 à 19h00 et le samedi de 7h30 à 12h30).

**!** Le conseiller La Poste vérifiera votre éligibilité à ce dispositif. **Pensez à vous munir de l'avis d'imposition ou de non-imposition** de chaque personne composant le ménage.

- 3 Un expert se déplace à votre domicile pour réaliser la visite technique (environ 2 heures).

Nous vous accompagnons  
pour optimiser  
la consommation énergétique  
de votre logement

## ET SI VOUS RÉDUISIEZ votre facture énergétique ET AMÉLIORIEZ le confort de votre logement ?



  
vous accompagne

## Faites des économies en améliorant votre cadre de vie !

Le bâtiment représente en France plus de 40% de la consommation d'énergie finale et génère plus de 20% des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit donc d'un véritable enjeu de mobilisation pour l'ensemble des citoyens.

Il suffit parfois de quelques gestes et de quelques travaux pour :

-  réduire votre consommation d'énergie au quotidien,
-  améliorer votre confort,
-  diminuer votre empreinte carbone.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Diminuer la température de chauffage d'un degré (de 20°C à 19°C), c'est **7% d'économie sur sa facture.** <sup>(1)</sup>



L'installation d'un « mousser » permet de **réduire de 30 % à 50 % l'eau consommée** par votre robinet sans en diminuer l'efficacité.



## Comment améliorer la performance énergétique de votre logement ?

Nous pouvons vous aider à y voir plus clair.

Accompagné **gratuitement** par un expert qualifié, nous vous proposons d'organiser une visite technique de votre logement.

### Vous bénéficierez :

- De **conseils pratiques personnalisés** pour réduire votre consommation d'énergie au quotidien résumés dans un livret d'information,
- D'un kit « éco-gestes » contenant des accessoires d'économie d'énergie,
- D'un **diagnostic énergétique** <sup>(2)</sup> complet de votre logement,
- D'**informations personnalisées** sur les scénarios de travaux envisageables pour améliorer le confort et la performance énergétique de votre logement, et les aides financières associées à votre situation.

À l'issue de cette visite, un **rapport vous sera envoyé** par courrier. Il vous permettra de prendre connaissance de la situation énergétique de votre logement et des axes d'amélioration énergétique envisageables.



## Vous souhaitez bénéficier de la prestation ?

### Critères d'éligibilité

Pour bénéficier de ce dispositif, le revenu fiscal du ménage doit être inférieur aux plafonds fixés annuellement par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) <sup>(3)</sup> et figurant ci-dessous :

Plafonds de ressources applicables		
Nombre de personnes du ménage	Pour l'Ile-De-France	Pour les autres régions
1	25 068 €	19 074 €
2	36 792 €	27 896 €
3	44 168 €	33 647 €
4	61 697 €	39 192 €
5	69 026 €	44 860 €
Par personne supplémentaire	+7 422 €	+5 651 €

### À NOTER



- le nombre de personnes composant le ménage correspond au nombre de personnes occupant le logement, à titre de résidence principale + les personnes, notamment les étudiants, qui n'occupent que de manière intermittente le logement à condition qu'elles soient rattachées au foyer fiscal des occupants
- le revenu fiscal du ménage correspond à la somme des revenus fiscaux de références indiqués sur le dernier avis d'imposition ou de non-imposition de chaque personne imposable constituant le ménage.

(1) Source ADEME

(2) Le diagnostic énergétique ne constitue pas un diagnostic de performance énergétique au sens de l'article L134-1 du code de la construction et de l'habitation et ne saurait en conséquence en tenir lieu en cas de vente du logement.

(3) Plafonds consultables en ligne sur [www.anah.fr](http://www.anah.fr)